

Lancé à l'initiative de l'Organisation internationale du travail (OIT), la **Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail** a pour ambition de promouvoir la prévention des accidents et des maladies professionnels dans le monde entier. La 13ème édition aura lieu le **28 avril 2017** et met en lumière le défi collectif que représente le stress au travail.

A l'échelon régional, les **caisses d'assurance retraite et de santé au travail** (Carsat) assurent la tarification des entreprises et aident ces dernières à évaluer et prévenir les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

A l'échelon local, ce sont les **caisses primaires d'Assurance Maladie** (Cpam) qui traitent les déclarations d'accidents de travail et de maladies professionnelles et indemnisent les salariés. Carsat et Cpam œuvrent par ailleurs ensemble pour prévenir la désinsertion professionnelle des salariés.

## Quelques exemples d'actions mises en œuvre en faveur de la prévention des risques professionnels à la Carsat Midi-Pyrénées...

### 2800 visites dans les entreprises en 2016

Afin d'accompagner au plus près les entreprises de la région, l'action de la Carsat Midi Pyrénées se traduit sur le terrain par la visite des ingénieurs conseils et des contrôleurs de sécurité. Ces visites permettent d'identifier directement les facteurs de risques et de proposer aux entreprises l'offre de services la plus adaptée. En 2016, 2634 entreprises ont bénéficié de ces visites en Midi-Pyrénées.

### Les matinées employeurs

Rencontres réunissant les représentants des entreprises d'un département (dirigeants, CHSCT...), les matinées employeurs sont l'occasion de sensibiliser à la prévention des risques professionnels et d'aborder des thèmes clés avec les experts de l'Assurance Maladie Risques Professionnel (aides financières, dispositifs de retour à l'emploi, déclaration sociale nominative, etc.)

A partir de septembre 2017, les matinées employeurs seront proposées par la Carsat.



### 200 entreprises engagées dans la démarche TMS Pros



Les troubles musculo-squelettiques (TMS) sont la première cause de maladie professionnelle en France. Ils touchent tous les secteurs d'activité sans exception. Pour aider les entreprises à prévenir ces TMS, l'Assurance Maladie - Risques Professionnels a lancé le programme TMS Pros.

Ce programme permet aux entreprises de s'engager progressivement dans la lutte contre les TMS, via 4 étapes successives permettant de dresser un diagnostic des risques dans l'entreprise, d'identifier les bonnes solutions, de les mettre en place et d'en suivre les résultats. Avec un espace privé dédié à l'entreprise sur le site [tmspros.fr](http://tmspros.fr), chaque entreprise peut avancer et trouver les outils les mieux adaptés à sa situation.

## FOCUS SUR LA FORMATION- ACTION A LA PREVENTION

La formation-action à la prévention des TMS, proposé par le Réseau Prévention, est un axe majeur du programme TMS Pros afin d'ancrer durablement des connaissances et des compétences sur le sujet dans les entreprises impactées par les risques liés à l'activité physique. Pour répondre à cet enjeu, le Service Prévention des risques professionnels de la CARSAT Midi-Pyrénées, a donc souhaité faire bénéficier depuis 2016 les entreprises ciblées par le programme de cette formation-action à moindre coût en prenant à sa charge les frais pédagogiques.

A ce jour **4 sessions** de formation-action sur la prévention des TMS ont été financées répondant ainsi aux attentes **d'une trentaine d'entreprises**.

## Accompagnement des entreprises en Midi-Pyrénées

Pour aider les entreprises à réduire les maladies professionnelles et les accidents du travail, l'Assurance Maladie Risques Professionnels propose deux dispositifs d'aides financières

- les **aides financières simplifiées** (AFS) réservées aux entreprises de moins de 50 salariés et permettant de bénéficier d'aides jusqu'à 25 000 € pour lutter contre des risques ciblés liés aux activités des entreprises.
  - les **contrats de prévention** qui permettent aux entreprises de moins de 200 salariés d'obtenir des aides financières pour engager une démarche de prévention selon des objectifs définis par la branche professionnelle de leurs secteurs d'activité.
- **282** Aides financières simplifiées accordées en 2016 en Midi-Pyrénées
  - **1 900 000 €** attribués au titre de ces aides financières pour **7 000 €** en moyenne
  - **67 000 €** investis par entreprise en moyenne par contrat de prévention dont **30%** pris en charge par la Carsat

## Une nouvelle initiative en Midi-Pyrénées

Une démarche de référencement d'intervenants en ergonomie est en cours afin de mieux accompagner les TPE-PME dans la réalisation de leur diagnostic. L'idée sous-jacente est de pouvoir animer par la suite un réseau d'ergonomes au sein de la région Midi-Pyrénées.

## La Carsat Midi-Pyrénées

### Organisation

La Carsat représente la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) et la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) dans la région Midi-Pyrénées. Elle est composée de 805 salariés répartis sur trois branches principales : service social et action sociale / prévention des risques professionnels / retraite des salariés du secteur privé.

### Missions

Conseiller les entreprises pour prévenir les risques professionnels.  
Constituer un compte individuel pour chaque assuré dès son entrée dans le monde du travail.  
Favoriser l'accès à des soins de qualité et accompagner socialement les assurés fragilisés.  
Informers les futurs retraités de leurs droits et du montant de leur retraite.  
Calculer et payer le montant exact de la retraite de chaque assuré.  
Accompagner les retraités dans leur nouvelle vie et leur permettre de vivre à domicile le plus longtemps possible.

### Valeurs

Solidarité / service rendu au public / équité de traitement / respect de la déontologie et du secret professionnel

Contact presse : Anaïs ETCHEVERRY-téléphone 0567732346 [anais.etcheverry@carsat-mp.fr](mailto:anais.etcheverry@carsat-mp.fr)